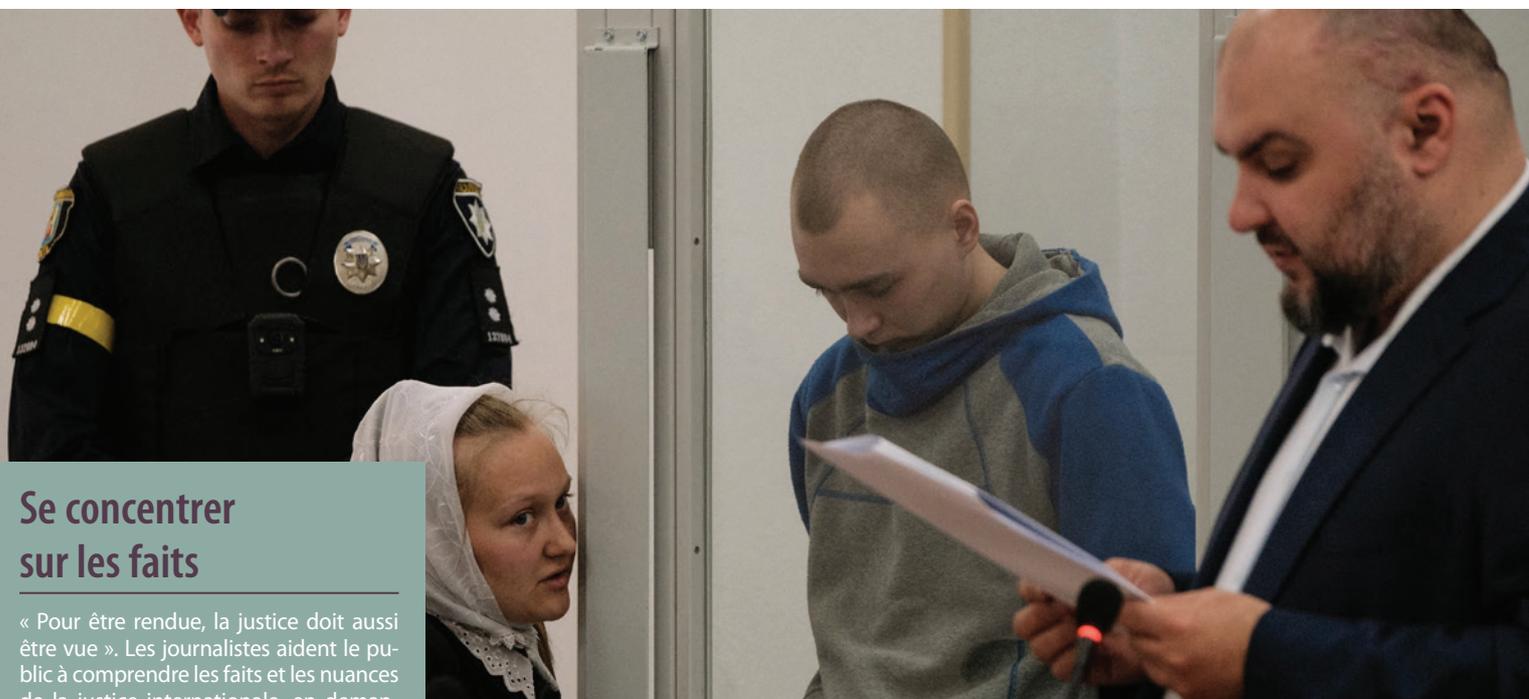


MEDIATION



Semestriel
publié par
la Fondation
Hironnelle

S'INFORMER POUR COMPRENDRE, dialoguer POUR S'ENTENDRE



Se concentrer sur les faits

« Pour être rendue, la justice doit aussi être vue ». Les journalistes aident le public à comprendre les faits et les nuances de la justice internationale, en demandant aux autorités et aux institutions de rendre compte de leurs actions - et de leur inaction. Le journalisme contribue ainsi à une plus grande confiance dans l'équité du système judiciaire.

Dans le cas de la justice internationale et transitionnelle, ce n'est pas une tâche facile. Il s'agit d'appréhender des questions juridiques complexes et de les rendre accessibles au public, parfois en dépit de menaces et d'intimidations. Les mécanismes de la justice sont souvent lents, ce qui rend difficile le maintien de l'intérêt du public sur une longue période. De plus, rendre compte de ces affaires peut impliquer d'être témoin des suites de certaines des pires atrocités humaines.

La Fondation Hironnelle héberge une équipe aguerrie de spécialistes dans ce domaine, à travers son média Justice Info. En plus de couvrir la justice internationale et transitionnelle dans le monde entier, cette équipe aide les journalistes locaux à acquérir les compétences nécessaires pour traiter ces questions à destination de leur public, que ce soit en Colombie, en Ukraine ou en République démocratique du Congo. L'impartialité est, comme toujours, la pierre angulaire de notre approche. Même lorsqu'il est confronté aux crimes les plus effroyables, y compris ceux qui touchent sa communauté, le journaliste, comme le juge, doit se concentrer sur les faits.

Jacqueline Dalton, Responsable éditoriale de la Fondation Hironnelle

Procès d'un sergent russe pour crime de guerre devant la Cour d'appel de Kiev, le 20 mai 2022. © Yasuyoshi CHIBA / AFP

RENDRE INTELLIGIBLE LA JUSTICE INTERNATIONALE ET TRANSITIONNELLE

Avec la guerre en Ukraine et au Proche-Orient, la justice pénale internationale fait à nouveau la une des médias. Elle a connu son âge d'or il y a trente ans avec la création des tribunaux internationaux. Depuis, ses procédures sont complexifiées, incluant des mécanismes non judiciaires de recherche de la vérité et de réparation. Il appartient plus que jamais aux médias de les décrypter.

Créée à Nuremberg au lendemain de la seconde guerre mondiale, la justice dite « internationale » - celle qui juge des crimes les plus graves dont les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides - a considérablement évolué ces dernières décennies, dans un souci de quête de vérité et de devoir de mémoire.

Aux tribunaux pénaux onusiens de La Haye et d'Arusha, créés dans les années 1990 et tous deux relativement éloignés des sociétés où ont été commis les crimes, ont ainsi succédé des « tribunaux spéciaux » (Sierra Leone) ou « chambres spéciales » (Bosnie, Cambodge) situés dans ces sociétés. Les justices nationales, souvent plus agiles, ont aussi pu se saisir de ces crimes internationaux, qu'elles

soient situées dans les pays de commission des crimes (RD Congo) ou dans des pays tiers mettant en œuvre leur « compétence universelle » (Allemagne, France, Sénégal). Et, pendant que se déployait lentement une Cour pénale internationale permanente et complémentaire aux juridictions nationales, nombre de commissions vérité et réconciliation de modèle sud-africain voyaient le jour un peu partout, dans le but de faire parler les victimes et les auteurs des crimes, d'établir les faits, de réparer les effets de ces violences et d'éviter leur répétition.

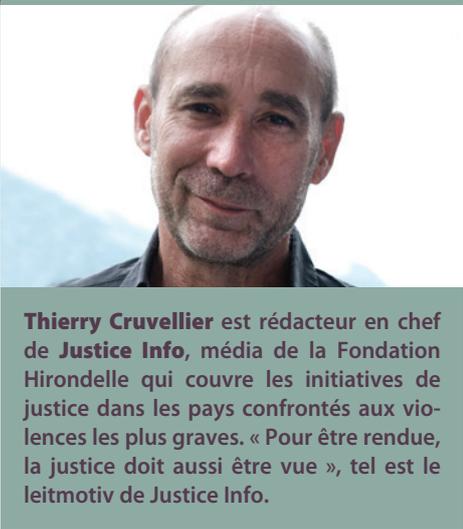
Dans cette histoire, la Fondation Hironnelle a essayé de prendre toute sa part, convaincue qu'une information intelligible sur ces enjeux complexes permet aux personnes et aux sociétés concernées de mieux se reconstruire. A l'agence Hironnelle News, que nous avons fondée dans les locaux du Tribunal Pénal International pour le Rwanda à Arusha, a succédé Justice Info, média en ligne multilingue qui couvre l'ensemble des processus de justice internationale et transitionnelle, dans le monde entier, sur la durée. D'autant que ce champ continue plus que jamais d'évoluer : désormais les procès pour violations graves des droits humains n'épargnent plus les entreprises, inquiétées notamment pour la destruction des milieux de vie de certains peuples. Tandis que les commissions vérité s'étendent à de nouveaux sujets comme les violences sexuelles ecclésiastiques ou les réparations pour les peuples anciennement colonisés. Ce numéro de Médiation situe notre action médiatique dans cette histoire de la justice internationale et transitionnelle et dit pourquoi, dans un monde perclus de conflits, il nous semble plus que jamais important d'assurer le lien avec le public. ■

Entretien



**DONNER À
COMPRENDRE
LES VIOLENCES
DE MASSE POUR
PRÉVENIR CELLES
DE DEMAIN**

Membres des familles de cinq jeunes tués durant les violences en Colombie, posant avec les portraits des victimes. Maison de la mémoire du conflit et de la réconciliation, Cali, octobre 2020. © Luis ROBAYO / AFP



Thierry Cruvellier est rédacteur en chef de Justice Info, média de la Fondation Hirondelle qui couvre les initiatives de justice dans les pays confrontés aux violences les plus graves. « Pour être rendue, la justice doit aussi être vue », tel est le leitmotiv de Justice Info.

Depuis près de trente ans vous couvrez les processus de justice à travers le monde, en particulier les procès pour crimes contre l'humanité. Pourquoi cette fascination ?

Thierry Cruvellier : Au début des années 1990, je travaillais en Sierra Leone et au Rwanda en tant que reporter. Le génocide des Tutsis au Rwanda, en avril 1994, a changé ma vie professionnelle et intellectuelle. J'ai voulu suivre les premiers procès du Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR), créé par l'ONU en novembre 1994 et siégeant à Arusha, en Tanzanie. Je suis parti à Arusha pour 5 semaines et j'y suis resté 5 ans. Ces procès, comme ceux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à La Haye, étaient pour notre génération de journalistes l'équivalent du procès de Nuremberg. Nous assistions à un développement majeur de la justice pénale internationale. La communauté internationale semblait revendiquer que la justice était un élément

nécessaire à une paix durable dans des sociétés déchirées par les meurtres de masse. Plusieurs instances étaient successivement créées, à portée régionale ou à vocation universelle, comme la Cour pénale internationale (CPI). Le fait d'attribuer une responsabilité pénale individuelle pour certains actes graves contraires aux normes du droit international devenait également un enjeu de géopolitique. Des stratégies politiques et diplomatiques s'articulent à travers ces institutions judiciaires.

Depuis, j'ai couvert de nombreux processus de justice à travers le monde, et en particulier les procès pour crimes contre l'humanité (Sierra Leone, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Colombie, Tchad). La justice pénale internationale et la justice transitionnelle sont devenues mon champ de travail. Couvrir ces procès internationaux permet non seulement d'observer les développements du droit et de la géopolitique mondiale, mais aussi de porter un regard réflexif sur la société humaine : historique grâce aux témoignages, psychologique si on veut comprendre la violence de masse, et philosophique sur les notions de châtement, de pardon, et de réconciliation. C'est un terrain d'une richesse infinie pour un journaliste. Le procès d'un seul individu peut aider à raconter la Grande histoire, complexe et traumatique, à travers le parcours d'une vie.

Déterminer la responsabilité pénale dans un crime de masse est un enjeu géopolitique

Quelles sont les contraintes spécifiques d'un journaliste qui travaille sur ces sujets ?

Les journalistes qui s'intéressent à la justice internationale et transitionnelle sont soumis aux mêmes

impératifs déontologiques que l'ensemble des journalistes : indépendance, clarté, exactitude, impartialité. Mais le degré de vigilance et d'exigence sur ces impératifs est parfois très élevé, pour plusieurs raisons. Il faut d'abord se documenter intensément : sur l'histoire des conflits, le plus souvent complexes et survenus dans des pays éloignés de l'origine culturelle du journaliste ; sur le droit et la procédure juridique, également complexes et qui peuvent être utilisés par les parties dans les tribunaux pour masquer leurs propres faiblesses. Il est aussi nécessaire de ne pas se laisser submerger par trop d'empathie, même si elle est naturelle à l'égard des victimes, ou au contraire par l'extrémité des faits, ni impressionner par l'institution qui les juge. Quand on traite de cette violence extrême et des individus accusés d'y participer, le risque est grand d'oublier la présomption d'innocence. Le journaliste doit porter une attention particulière à écouter toutes les parties prenantes, y compris la défense dont la parole est souvent la moins audible lors de ce type de procès. Comme toute institution judiciaire, *a fortiori* à l'échelle internationale, ces tribunaux sont des lieux de pouvoir : ils ne sont jamais à l'abri de produire des injustices ou des erreurs judiciaires. Ils évoluent, en outre, dans une sorte de désert démocratique car ils sont le plus souvent éloignés des sociétés où les crimes ont été commis (TPIR à Arusha, TPIY et Cour pénale internationale à La Haye) et dépourvus des contre-pouvoirs traditionnels. Pour un journaliste, couvrir la justice internationale, c'est toujours un enjeu de démocratie.

Couvrir la justice internationale, c'est toujours un enjeu de démocratie

Quels médias couvrent au mieux ces procédures de la justice internationale et transitionnelle ?

La couverture des procès est un travail de longue haleine. Pour suivre un procès avec une compréhension suffisamment fine, il faut être là tout le temps, pendant des mois voire des années. Ce sont souvent des médias fonctionnant avec le statut d'ONG qui assurent ce suivi, et non pas des médias généralistes qui manquent de temps et de ressources.

Dans ce contexte, plus la presse nationale est forte, plus la couverture médiatique des procès de justice internationale a des chances d'être à la hauteur. Par leur connaissance du pays, les journalistes nationaux apportent non seulement un regard critique et analytique sur les procès en cours, mais ils vulgarisent mieux les décisions de la justice dans leur pays. Les médias nationaux ont un plus fort pouvoir de pression pour que les procès soient publics ; ils compensent ainsi mieux le déficit démocratique dont souffrent les tribunaux internationaux.

Justice Info se conçoit comme une interface entre le local et l'international

A Justice Info, nous travaillons exclusivement avec des correspondant-e-s. Notre média se conçoit comme une interface entre le local et l'international, il s'adresse également à ces deux publics. D'où l'importance majeure à mes yeux du travail

de nos correspondant-e-s qui ont eu la ténacité de s'engager sur le temps long dans les processus de justice transitionnelle de leur pays, comme Olfa Belhassine sur l'Instance Vérité et Dignité après la révolution de 2011 en Tunisie, Mustapha Darboe sur la Commission vérité, réconciliation et réparations après la dictature en Gambie, ou Andrés Bermúdez Liévano sur le processus de justice transitionnelle extraordinairement complexe et ambitieux toujours en cours en Colombie (*voir encadré*). Leurs écrits ont permis d'offrir à leurs lecteurs une compréhension de ces processus qui n'a guère d'équivalent.

Quels sont les derniers développements de la justice transitionnelle et comment cela impacte-t-il votre travail ?

Contrairement à il y a trente ans, les violations graves du droit international ne sont plus un sujet de niche. Elles font aujourd'hui la une des médias généralistes, comme actuellement avec les conflits en Ukraine ou en Israël/Palestine (voir encadré). A Justice Info, nous essayons d'assurer le lien. En partant de cette idée peut-être naïve mais fondamentale de la justice internationale : une atrocité qui défie la dignité humaine dans un endroit du monde concerne en fait toute l'humanité. Nous essayons de mettre en lumière, dans nos articles, ce qui résonne d'un crime à l'autre, d'un pays à l'autre, d'un traitement judiciaire à l'autre, pour donner à comprendre ces violences, notre modeste moyen de lutter contre elles.

La justice transitionnelle ne concerne plus uniquement les contextes de sortie de guerre ou de fin d'une dictature. L'argumentaire central de la violation des droits humains est désormais brandi par de nombreuses ONG qui attaquent en justice divers acteurs, comme par exemple des entreprises multinationales pour leur responsabilité dans le changement climatique et autres destructions environnementales. La question de la réparation sur les crimes coloniaux, y compris par la restitution des biens pillés dans les sociétés colonisées, est revenue au premier plan. Plusieurs commissions vérité ont été mises en place sur ces sujets. La question des peuples autochtones, victimes de la colonisation et de la destruction de leur milieu de vie ou du vol de leurs terres, par l'industrie ou l'agriculture intensive, est au cœur de ce renouveau de la justice internationale et transitionnelle. Ces violences contemporaines mettent désormais en cause la responsabilité d'acteurs du Nord, et non seulement du Sud. Cela ne change pas le travail du journaliste en soi, mais le réseau de nos correspondant-e-s doit s'étoffer constamment pour suivre ces dynamiques. La justice internationale ou transitionnelle est en constante évolution et répond à une attente du public. Nous devons l'anticiper. Les violations commises par des groupes extrémistes, des institutions religieuses, des gangs, la violence policière sont des réalités que nous devons traiter dans nos futures publications. ■

Ukraine, Israël / Palestine : une justice internationale à deux vitesses

Depuis son invasion par la Russie, le 24 février 2022, l'Ukraine ne s'est pas seulement défendue sur le plan militaire ; elle a également démontré une maîtrise remarquable de cet outil que représente la justice face à son agresseur. Deux cours internationales ont immédiatement été saisies à La Haye (Pays-Bas) : la Cour internationale de justice (CIJ) qui règle les litiges entre les nations, et la Cour pénale internationale (CPI) qui statue sur les violations graves des droits humains. Ainsi qu'une cour régionale, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), des systèmes de justice nationale occidentaux (Allemagne, Pologne, les trois pays baltes, Espagne, Suède, Slovaquie, et Suisse) agissant souvent selon leur « compétence universelle », ou encore des organes des Nations unies ayant des pouvoirs d'enquête, comme le Conseil des droits de l'homme. Sans oublier, bien entendu, les moyens de la justice nationale ukrainienne autour de son procureur général. Les résultats les plus spectaculaires de cet activisme judiciaire sont les mandats d'arrêt émis par la CPI, le 17 mars 2023, à l'encontre du président russe Vladimir Poutine et de sa commissaire aux droits de l'enfant Maria Lvova-Belova, pour le crime de guerre de « déportation illégale » d'enfants ukrainiens.

En Israël/Palestine, autre conflit actuel de haute intensité, les efforts de la justice internationale semblent au point mort. Au vu du regain des violences dans la région, les critiques sur la lenteur et le manque d'informations sur les enquêtes menées par le Bureau du Procureur de la CPI se multiplient. L'enquête lancée en 2021 de la CPI sur l'ensemble des violations graves des droits humains commises de toutes parts depuis juin 2014 ne donne aucun résultat concret. Avec moins d'un million d'euros par an, le budget alloué par la CPI à l'enquête sur la Palestine se situe au bas de l'échelle des ressources allouées pour une enquête, ceci sans considérer une situation aussi vaste, complexe et persistante. Aucun mandat d'arrêt n'a été émis à ce jour, malgré plusieurs déclarations du Bureau du Procureur qualifiant de crimes internationaux des attaques de groupes armés palestiniens contre des civils israéliens, le déploiement de colons israéliens en Cisjordanie, ou des bombardements des forces armées israéliennes.

Colombie : un processus de justice transitionnelle inédit

Depuis les accords de paix signés en 2016, un processus de justice transitionnelle inédit par son ampleur et la variété de ses mécanismes a été instauré en Colombie. Ce « Système intégral de vérité, justice, réparation et non répétition » travaille sur le conflit armé ayant opposé le gouvernement, auquel se sont adjointes des milices paramilitaires, aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) durant près de soixante ans. Il entend établir les faits sur les immenses violences qui ont caractérisé ce conflit, susciter le pardon, proposer des réparations aux victimes, enfin éviter leur répétition.

La Juridiction spéciale pour la paix (JEP), bras judiciaire de ce processus de justice transitionnelle, poursuit et sanctionne les auteurs des crimes « les plus graves » qui refusent de se soumettre à la justice et entravent le processus de réconciliation. Ces personnes sont soupçonnées de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, dont des meurtres, tortures, viols et kidnappings de masse. Les travaux de la JEP sont toujours en cours. Parallèlement, une « Commission de la vérité et de la réconciliation » a auditionné pendant trois ans plus de 28 000 personnes, essentiellement parmi les populations rurales, autochtones et afro-descendantes. Cette commission, qui a rendu son rapport final en juin 2022, a comptabilisé sur la seule période 1985-2018, 450 664 meurtres (estimation haute à 800 000), 50 770 enlèvements, 121 768 disparitions et 7,7 millions de déplacé-e-s.

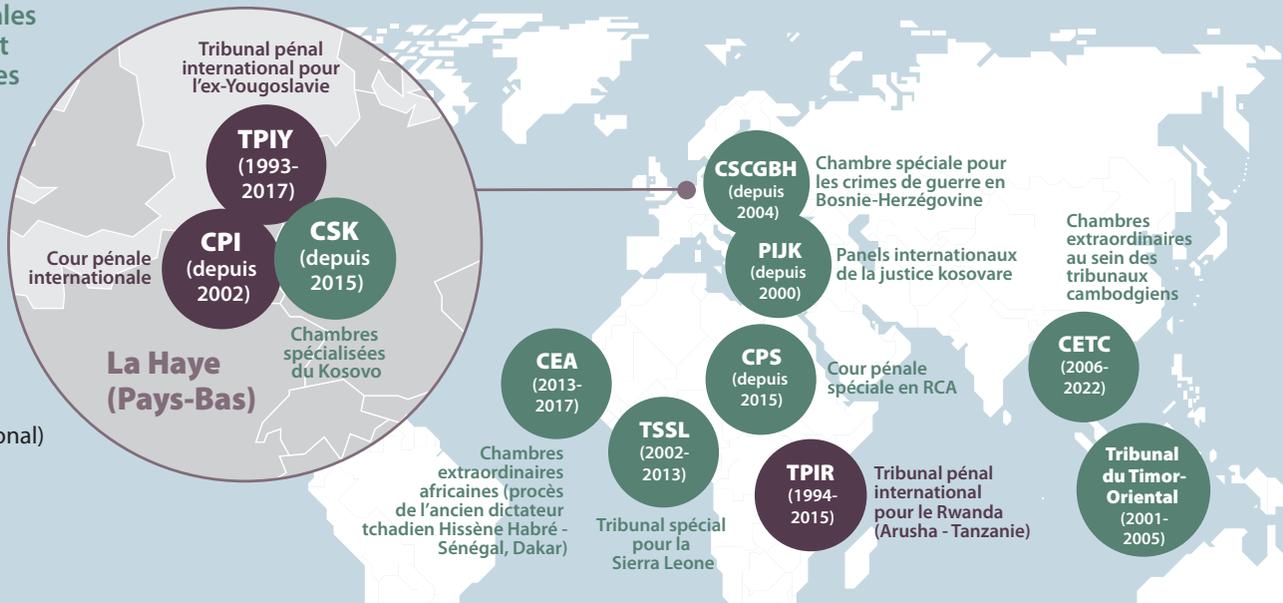
Dans un contexte politique polarisé, ce projet de justice transitionnelle inclut également réparations, réformes foncières, droits des populations indigènes, recherche des disparus, réintégration des ex-combattants, initiatives de réconciliation, et travaux de mémoire.

En chiffres

Les tribunaux internationaux sont principalement situés en Europe et en Afrique

Juridictions pénales internationales et juridictions mixtes (1993-2023)

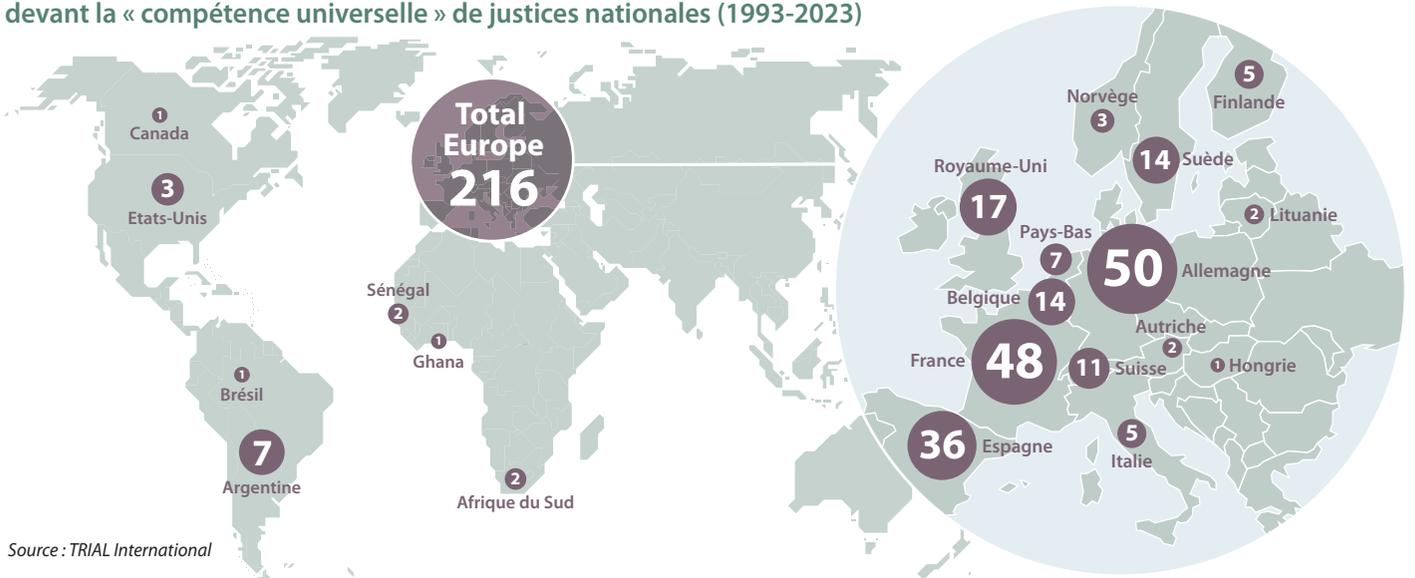
- Juridictions pénales internationales
- Juridictions pénales mixtes (national / international)



Source : Justice Info

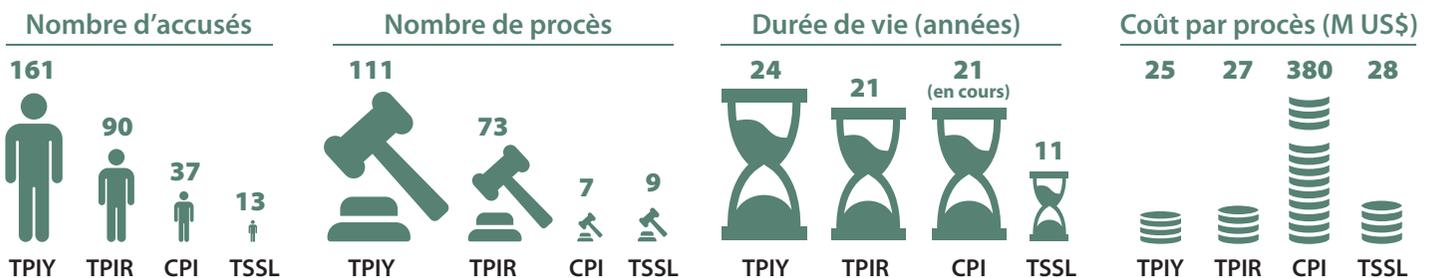
L'Europe, principal lieu d'exercice de la compétence universelle des justices nationales

Enquêtes ou poursuites pour crimes internationaux, closes ou en cours, devant la « compétence universelle » de justices nationales (1993-2023)



Source : TRIAL International

Justice pénale internationale : des procédures longues et coûteuses



Source : Justice Info

Notre expérience

ASSOCIER LE DEVOIR D'INFORMER AU DEVOIR DE JUSTICE



Première audience publique de la Cour pénale spéciale (CPS) pour la République centrafricaine, le 17 décembre 2021 à Bangui. © Maxence Helen



Caroline Vuillemin, directrice générale de la Fondation Hirondelle, raconte le travail journalistique de la Fondation pour que les sociétés touchées par les crimes puissent comprendre le travail de la justice internationale et de la justice transitionnelle.

Quelle est l'action médiatique de la Fondation Hirondelle en matière de justice internationale depuis sa création en 1995 ?

Caroline Vuillemin : L'histoire de la Fondation Hirondelle est intimement liée au développement de la justice internationale qui, depuis le milieu des années 1990, statue sur les violations graves des droits humains. Créée à la suite du génocide des Tutsis au Rwanda, la Fondation a d'abord mis en place une radio à Bukavu (RD Congo) à destination des victimes et déplacé·es du génocide. Puis, dès 1996, elle a lancé l'Agence Hirondelle News dans l'immeuble du Tribunal pénal international pour le

Rwanda (TPIR) à Arusha (Tanzanie) afin de couvrir son actualité à l'attention des médias locaux. Hirondelle News publiait des dépêches en swahili, kinyarwanda, anglais et français, les quatre langues employées par les populations rwandaises victimes et déplacées. Elle a également formé des dizaines de journalistes africain·es aux spécificités de la justice internationale.

La Fondation Hirondelle intervient statutairement dans des pays traversés par des crises graves et ses médias ont fait connaître au public les processus de juridictions internationales de leur pays : Radio Blue Sky au Kosovo (1999-2000), Radio Ndeke Luka en République centrafricaine (RCA), Radio Okapi puis Studio Hirondelle en RDC. Pour rendre accessible une justice internationale à la fois très technique et éloignée géographiquement (La Haye aux Pays-Bas), nous avons mis un point d'honneur

Le journalisme est l'intermédiaire entre un processus judiciaire souvent très complexe et la population concernée

à la vulgarisation dans la langue de nos auditeur·rices et à la prise de parole des populations qui sont les premières concernées. Nous avons également développé un partenariat avec la CPI lorsqu'elle enquêtait sur les crimes commis en RD Congo et en Centrafrique, afin que celle-ci puisse prendre la parole dans nos médias radiophoniques, expliquer ses missions au plus grand nombre et identifier des journalistes locaux avec qui travailler.

Pourquoi la Fondation Hirondelle s'est-elle intéressée à ces questions ?

Créée à la suite d'un génocide, la Fondation Hirondelle a mis la dignité humaine au cœur de sa devise (*Media for peace and human dignity*) comme de son action. Après de tels crimes, il existe peu de moyens de redonner de la dignité aux victimes et à l'ensemble des parties prenantes. La justice peut y contribuer en nommant les violences, en reconnaissant les crimes, en condamnant les principaux responsables et en aménageant d'éventuelles réparations. Le journalisme permet de faire connaître ce travail. Il est l'intermédiaire, le dernier kilomètre entre un processus judiciaire souvent très complexe et la population.

La justice internationale a beaucoup évolué depuis trente ans. Quelles sont les priorités de la Fondation Hirondelle aujourd'hui sur ce sujet ?

La priorité de la Fondation Hirondelle, c'est de répondre aux besoins des populations. Lors de la fermeture du TPIR fin 2015, nous nous sommes demandé que faire de notre expérience médiatique accumulée en matière de justice internationale et de droits humains. Nous avons alors créé un nouveau média, Justice Info, qui s'intéresse non seulement à la justice pénale internationale mais aussi à l'ensemble des processus dits de « justice transitionnelle » plus axés sur les notions de vérité, de mémoire, de réparation et de non-répétition. Contrairement aux tribunaux internationaux, ces processus permettent aux populations de dialoguer et de construire un avenir commun. Par la médiatisation, nous faisons en sorte que les populations soient actrices de ces processus. Nous assurons le lien. ■

Témoignage

FACILITER L'ACCÈS DES MÉDIAS AUX PROCÈS

Daniele Perissi est responsable du programme Grands Lacs de l'ONG suisse TRIAL International, qui aide les victimes de crimes internationaux à obtenir justice. Il explique comment la justice internationale et son rapport aux médias se réinventent aujourd'hui en RD Congo.

Avec le TPIR et les enquêtes de la Cour pénale internationale (CPI) en RD Congo, les Grands Lacs sont une région où la justice internationale a été très active jusqu'au milieu des années 2010. Est-ce encore le cas aujourd'hui ?

Daniele Perissi : Oui, mais face à la lenteur des enquêtes de la CPI, c'est la justice militaire congolaise qui s'est récemment saisie de plusieurs crimes internationaux, avec inventivité et efficacité. En septembre 2021, la Cour militaire du Sud-Kivu a condamné un chef milicien à la prison à perpétuité pour crimes de masse dont des crimes environnementaux, dans une affaire d'exploitation par la terreur des ressources naturelles du parc national de Kahuzi Biega, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle l'a aussi condamné pour le crime environnemental de destruction d'aire protégée. Six mois plus tôt, la justice militaire congolaise avait condamné à la prison à perpétuité un commandant de l'insurrection armée Kamuina Nsapu qui avait commis des crimes de guerre dans le Kasai entre 2016 et 2019. Les juges avaient octroyé des réparations aux 232 victimes déclarées, et reconnu que l'État congolais portait lui aussi une part de responsabilité car il n'avait pas fait assez pour protéger la population civile. En 2017 enfin, la justice militaire congolaise a condamné 11 miliciens à la prison à vie pour une quarantaine de viols sanglants commis entre 2013 et 2016 sur des jeunes filles de 2 à 12 ans dans le village de Kavumu (Sud-Kivu). La cour a considéré que bien qu'éparpillés dans le temps, ces crimes étaient liés et constituaient une attaque systématique contre une population civile, qualifiable de crime contre l'humanité.

La justice militaire congolaise s'est récemment saisie de plusieurs crimes internationaux avec inventivité et efficacité

Ces procès prennent une forme bien particulière : celle d'audience foraines. Ces audiences ne se déroulent pas dans le palais de justice d'une grande ville, mais dans les territoires directement concernés par les



Daniele Perissi © Patrick Gilliéron Lopreno / Trial

crimes jugés. Autrement dit, l'entier de la cour militaire, avec ses procureurs, greffiers, avocats et prévenus, se déplace au plus près des victimes.

TRIAL International soutient les victimes de ces crimes. Qu'attendez-vous des médias ?

S'ils ont l'avantage de se tenir au plus près des victimes, les procès en audiences foraines ont l'inconvénient d'être situés dans des endroits peu accessibles, éloignés des grandes villes et donc des journalistes congolais. Nous choisissons donc d'informer ceux-ci et de faciliter leur accès aux sites des procès, afin qu'ils puissent produire des reportages et que ces procès puissent être compris par toute la population. Les médias internationaux jouent également un rôle important. Dans l'affaire Kavumu, c'est un article très documenté du bimestriel étasunien *Foreign Policy* qui a poussé l'État congolais à ouvrir une enquête nationale, alors que celui-ci cherchait plutôt à fermer les yeux sur ces crimes pour se débarrasser de l'étiquette de « capitale mondiale du viol ».

Les procès se tiennent parfois loin du pays. L'ancien chef milicien Roger Lumbala doit ainsi être bientôt jugé par la « compétence universelle » de la justice française, pour sa responsabilité dans la campagne très meurtrière « Effacer le tableau » en 2002-2003 dans l'Est de la RDC. Nous comptons travailler étroitement avec des médias internationaux et nationaux pour permettre aux Congolais-e-s - et notamment aux populations autochtones, dont les pygmées du district de l'Ituri particulièrement touché-e-s par ces atrocités - de suivre ce procès et d'être informé-e-s sur des crimes qui n'ont jamais été reconnus officiellement en RDC. ■

La Fondation Hironnelle est une organisation suisse à but non lucratif qui fournit de l'information à des populations confrontées à des crises, pour leur permettre d'agir dans leur vie quotidienne et citoyenne. Par notre action, plusieurs millions de personnes dans des pays en guerre, des contextes de post-conflit ou de crise humanitaire, et des sociétés en transition démocratique ont accès chaque jour à des médias qui leur parlent, et qui les écoutent.

Impressum

Médiation

Semestriel publié par la Fondation Hironnelle

Directrice de la publication :
Caroline Vuillemin

Conception, rédaction :
Céline Kohlprath
Benjamin Bibas /
la fabrique documentaire

Conception graphique :
Marek Zielinski

Impression :
Groux & Graph'style

Avenue du Temple 19C
1012 Lausanne, Suisse

hirondelle.org
info@hirondelle.org
T. + 41 21 654 20 20

Pour nous aider :
Crédit Suisse Lausanne
BIC - SWIFT : CRESCHZZ80A
IBAN :
CH32 0483 5041 8522 8100 4

ISSN 2624-8840 (Print)
ISSN 2624-8859 (Online)